

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2010

FICHE D'INSCRIPTION

COMMUNE DE :

CANTON DE :

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010



Attention : le maire en inscrivant sa commune au concours des villes et villages fleuris ne s'engage pas seulement dans une démarche de fleurissement mais aussi dans un projet global d'aménagement et d'embellissement de sa commune. Si, en outre, il souhaite inscrire des particuliers au Concours des Maisons Fleuries, il doit cocher la case ci-dessus. Les détails de ce concours seront précisés dans le règlement qui sera adressé après retour de la fiche d'inscription.

Nom du Maire :

Code Postal :

Téléphone : Fax :

E.mail :

N° Portable ou autre N° Tél. :

(pouvant être appelé, en dehors des heures d'ouverture de la mairie, pendant la tournée du jury afin de signaler tout imprévu et modification involontaire du planning)

Nombre d'habitants :

(population totale INSEE lors du dernier recensement)

Nom de l' élu en charge des espaces verts :

Nom de l'agent chargé des espaces verts :

Préciser les évènements susceptibles de perturber la visite du jury départemental dans la période du 1er au 25 juillet (marché hebdomadaire, fête locale, foire,...) :

.....

La participation au concours est gratuite. Cette fiche est à adresser, impérativement, avant le 20 mai 2010, au Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Direction du Développement Local - Hôtel du Département - 6, rue Gaston Manent, B.P.1324 - 65013 TARBES CEDEX. ☎ : 05.62.56.78.23 – Fax : 05.62.56.78.66

A.....Le.....

Le Maire